

29 jan 2021 -17:28

Appartient à Conseil des ministres du 29 janvier 2021

Subventions aux opérateurs de télécommunications pour des projets visant à réduire la fracture numérique

Sur proposition de la ministre des Télécommunications Petra De Sutter, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'octroi de subventions aux opérateurs de télécommunications pour des projets visant à réduire la fracture numérique.

La fracture numérique concerne l'accès à l'infrastructure et les aptitudes et compétences nécessaires pour l'utiliser. La crise de la Covid-19 a encore accentué l'absence de ces deux éléments chez les plus vulnérables de notre société. C'est pourquoi il est nécessaire de s'engager et d'investir rapidement et efficacement dans ce domaine.

De nombreux opérateurs de télécommunications ont pris des initiatives pour répondre à ces besoins. Ces initiatives visent à étendre l'accès à Internet, à rendre Internet financièrement plus abordable et à promouvoir les compétences numériques. Pour stimuler ces initiatives, les opérateurs de télécommunications pourront demander des subventions pour un montant total de six millions d'euros. Ces subventions créent un effet de levier puisque les opérateurs doivent financer eux-mêmes au moins la moitié des projets.

Les opérateurs de télécommunications peuvent soumettre des propositions afin de recevoir des fonds supplémentaires pour développer leurs initiatives et/ou lancer de nouvelles initiatives. Les subventions peuvent couvrir tous les aspects/coûts qui peuvent être liés au projet et ne seront donc pas accordées directement aux consommateurs, mais aux opérateurs. Toutes les initiatives doivent être achevées en 2021.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la Fonction publique,
des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Tobias Daneels
Porte-parole
+32 486 14 88 13
tobias.daneels@desutter.fed.be